

Evaluations et Epreuves

L'évaluation des étudiants est un des outils pédagogiques de formation du Master SVS qui répond aux **objectifs suivants** :

- Suivre au cours du Master l'acquisition et la maîtrise des différentes compétences nécessaires à la pratique des métiers de la recherche.
- Évaluer les compétences et aptitudes des étudiants à la sortie du Master.
- Former les étudiants à la préparation et la présentation d'un projet de recherche.
- Former les étudiants à la présentation didactique des résultats de leurs recherches.

L'évaluation repose sur le **plus large éventail de critères** possibles.

Règles d'évaluations à l'année

En Master 1 comme en Master 2, les notes sont compensables au semestre mais pas compensables à l'année, c'est-à-dire que les semestres sont indépendants et ne sont pas compensables entre eux. Vous devez donc obtenir la moyenne des notes à chaque semestre pour valider votre année.

Les UE acquises sont conservables pendant 3 ans.

Les relevés de notes provisoires, en cours d'année, et définitifs, en fin d'année, sont délivrés exclusivement par la scolarité de l'UFR Sciences. Vos notes seront accessibles exclusivement sur votre espace ENT.

Evaluations du Premier Semestre

Les épreuves auront lieu en décembre. La semaine précédant la semaine d'examen sera réservée aux révisions.

Chaque UE est évaluée par une épreuve de deux ou trois heures, à la convenance du responsable de l'UE qui organise l'examen et choisit les sujets. L'évaluation peut porter sur un projet de l'étudiant. Il n'y a qu'une note finale par UE. La note obtenue pour chaque UE est la moyenne /20 des sujets. Les sujets sont essentiellement des sujets de réflexion mais pourront comporter des sujets de synthèse des cours. Les étudiants sont autorisés à apporter avec eux **tous documents en format papier** (livres, articles, notes de cours...) qu'ils souhaitent pour ces épreuves. Les notebooks, portables et tout autre document ou matériel électronique restent interdits dans les salles d'examen.

Ceci ne vous dispense pas d'apprendre et de bien comprendre votre cours.

Chaque UE du premier semestre porte 5 ECTS. La note au semestre est calculée avec la moyenne des 6 notes compensables des 6 UE. Un semestre équivaut donc à 30 ECTS.

Une session de rattrapage des examens du 1^{er} semestre est organisée au mois de janvier. Plusieurs possibilités selon vos résultats de première session.

- **Si vous avez la moyenne à toute les UE**, vous ne repassez rien.
- **Si vous avez la moyenne au semestre** (moyenne des 6 UE), mais en dessous de la moyenne à une (ou plusieurs) UE, vous pouvez refuser la compensation (prévenir le responsable du Master et le secrétariat : master-sciences-vie@unice.fr) et repasser les UE non validées. **Mais attention**, dans ce cas-là, vous conserverez les notes de la seconde session, même si elles sont plus mauvaises que celles de la première session.
- **Si vous n'avez pas la moyenne au semestre, vous devez repasser toutes les UE non acquises.** Les UE acquises ne peuvent pas être repassées. Là aussi, vous conserverez les notes de la seconde session, même si elles sont plus mauvaises que celles de la première session.
- **Si vous êtes absent pour un rattrapage, vous obtenez la note de 0/20 à l'UE.**

Seules les notes de la première session comptent pour le classement dans chacune des UE.

Dès la diffusion des résultats, vous indiquerez les UE que vous repasserez en envoyant un message à master-sciences-vie@unice.fr ET au responsable de l'UE.

Evaluations du Second Semestre

Le second semestre du Master est consacré au stage en laboratoire.

Les notes du second semestre sont établies par les personnes et jurys chargés d'évaluer les étudiants à partir de grilles à critères multiples.

- **une note d'oral de présentation de projet de stage (« Oral de février »)**, délivrée par un jury composé de 6 chercheurs et enseignants-chercheurs. Chacune des 3 spécialités du Master est ainsi représentée dans chaque jury. Cette évaluation vaut 5 ECTS.
- **une note de comportement scientifique**, qui reflète l'appréciation du stagiaire par le tuteur de stage en laboratoire. Cette évaluation vaut 1 ECTS.
- **une note de mémoire de stage, expression écrite.** Cette évaluation vaut 5 ECTS (M1) et 7 ECTS (M2).
- **une note d'oral de fin de stage (« Oral de Juin »), formation pratique**, est délivrée par un jury composé de 6 chercheurs et enseignants-chercheurs représentant de chaque spécialité du Master. Cette évaluation vaut 15 ECTS.

A ces notes de stage, s'ajoutent les notes des cours des enseignements outils du stage : **Anglais scientifique** 2 ECTS (M1 et M2) et **Communication scientifique** 2 ECTS (M1).

Il n'y a pas d'épreuve de rattrapage pour le second semestre.

L'épreuve orale de présentation du projet de recherche (épreuve de méthodologie) se déroule en février. L'ordre de passage sera précisé par affichage en janvier. Cette épreuve consiste en un exposé du projet de recherche du stage de l'étudiant pendant **10 minutes suivies de 5 minutes** de réponses aux questions du jury. Le but de cette présentation est que chaque étudiant introduise de façon la plus didactique et la plus convaincante possible son projet de stage. Il est indispensable que l'exposé permette aux membres du jury non-spécialistes du domaine scientifique du stage de comprendre le projet de l'étudiant. Le jury sera composé d'experts dans chaque spécialité. Il est souhaitable que les tuteurs aident les étudiants à préparer ces exposés, notamment sur le plan de la bibliographie et en discutant des problèmes scientifiques et techniques posés par leur projet. De façon à ce que tous les étudiants soient évalués sur la même base pour cette épreuve, il est demandé que **le tuteur n'assiste pas à plus de trois répétitions de l'étudiant. Il est en effet essentiel que l'étudiant rédige et organise sa présentation par lui-même.**

La soutenance orale de fin de stage, formation pratique, se déroule fin juin et consiste en un exposé des résultats et travaux de laboratoire pendant **10 minutes suivies de 10 minutes** de réponses aux questions du jury. Comme pour les oraux de présentation du projet, il est indispensable que l'exposé permette aux non-spécialistes du jury de comprendre le sujet de l'étudiant.

Il est souhaitable que les tuteurs aident les étudiants à préparer ces exposés, notamment sur le plan de la bibliographie et en discutant des problèmes scientifiques et techniques ainsi que de l'interprétation des résultats obtenus au cours du stage. De façon à ce que tous les étudiants soient évalués sur la même base pour cette épreuve, il est demandé que **le tuteur n'assiste pas à plus de trois répétitions de l'étudiant.**

Pour les différents oraux, les étudiants auront à leur disposition un ordinateur portable et un vidéoprojecteur pour projeter leur présentation. Pour harmoniser les procédures sur le plan de l'informatique, les présentations devront être en format Powerpoint ou PDF et fournis sur clef USB. Ces exposés ne seront pas publics. Les jurys peuvent signer des accords de confidentialité si l'étudiant ou le tuteur en font la demande (renseignez-vous auprès des cellules de valorisation des organismes de tutelle). Chaque étudiant est évalué par un sous-jury composé de représentants de chaque spécialité choisis parmi les chercheurs et enseignant-chercheurs affiliés au Master. Les membres du jury utiliseront pour leur notation une fiche d'évaluation multicritères [disponible ici](#). Chaque jury sera présidé par un membre du comité de pilotage du Master qui ne délivrera pas de note mais pourra intervenir pendant les questions et veillera à l'harmonisation des notations. De façon à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt, l'étudiant ne soutiendra pas devant un jury dans lequel siège son tuteur ou un membre de son équipe d'accueil.

Les fiches d'évaluation des oraux remplies par les membres des jurys sont consultables sur demande au secrétariat du département.

Instructions pour la rédaction des mémoires de stage

Deux semaines avant la date de soutenance orale de fin de stage, les étudiants de M1 et M2 devront faire parvenir leur mémoire au secrétariat du Master sous forme électronique au format **RTF s'il est rendu comme fichier Word, ou au format PDF**. Le secrétariat se chargera de transmettre les mémoires aux rapporteurs. Un rapporteur aura un champ disciplinaire proche de la spécialité de l'étudiant, et l'autre n'en fera pas partie.

Les rapports comporteront :

- Une page de titre avec votre nom, celui de votre tuteur, les coordonnées de votre laboratoire d'accueil, l'année Universitaire, l'intitulé du Master, le logo de l'Université de Nice-Sophia Antipolis, le titre du rapport.

- Un résumé de 250 mots **en anglais**.

- Un texte comportant **au maximum 50 000 caractères espaces inclus pour les M2 ; 30 000 caractères espaces inclus pour les M1**. Ce texte sera articulé en différentes parties qui sont :

L'introduction bibliographique,

Les objectifs,

Les matériels et méthodes,

La partie résultats et discussion,

La partie conclusions et perspectives.

- Un bilan des compétences acquises à la fin du rapport **pour les M1 seulement** (1 page maximum).

- **10 figures légendées maximum pour les M2 ; 7 figures légendées maximum pour les M1** (par figure on désigne tout ce qui n'est pas du texte, à savoir photos, schémas, organigrammes, courbes, tableaux...).

- 30 références bibliographiques maximum, indexées au format Cell. (Utilitaire gratuit et très simple de gestion de la bibliographie : (<http://www.zotero.org/>))

- 5 mots-clefs.

NB : *Les légendes, références, mots-clefs ne comptent pas dans le total des caractères du texte. Par ailleurs, le mémoire devra contenir une table des matières et le cas échéant une liste des abréviations. Celles-ci ne compteront pas non plus dans le total des caractères de la partie texte.*

Vous pouvez télécharger [la fiche d'évaluation des mémoires de Master](#) sur le site

Par ailleurs, votre résumé, accompagné du titre de votre mémoire, de votre nom et de celui de votre équipe d'accueil devra être adressé à la même date au secrétariat du département par courrier électronique (master-sciences-vie@unice.fr)